

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
13 février 2013Français
Original: Anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-neuvième session**Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Points 3 e) et f) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil**subsidaire de la Commission, y compris****les activités des institutions régionales:****technologies de l'information et de la communication****Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa troisième session***Résumé*

Le Comité a passé en revue les tendances régionales dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement durable et inclusif, en particulier dans celui du renforcement de la connectivité régionale par la création d'un espace régional de l'information homogène. Il a reconnu l'importance du rôle joué par les technologies à large bande dans la transformation de la région en une société du savoir et a recensé les principaux défis qu'il restait à relever en matière de politique afin de donner à l'ensemble de la population de la région Asie-Pacifique un accès fiable et abordable à l'Internet à haut débit. Il a également examiné les réalisations du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) pendant la période 2010-2012.

Le Comité a recommandé de solliciter une décision de la Commission à propos des questions suivantes: a) l'analyse par le secrétariat des problèmes posés et des possibilités offertes par la création d'un espace régional de l'information homogène, notamment l'analyse des obstacles réglementaires et politiques et l'examen du coût de la pose de réseaux terrestres à fibres optiques le long d'autres infrastructures fixes; b) la poursuite par le secrétariat de la facilitation et de la coordination de l'examen au niveau régional des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs fixés dans les documents finaux du Sommet mondial sur la société de l'information; c) l'examen et l'adoption de la résolution, coparrainée par les Philippines et Sri Lanka, sur le renforcement du rôle des politiques relatives aux TIC dans la réalisation au niveau régional d'un développement inclusif et durable et dans la facilitation d'une mise en œuvre globale et intégrée des programmes de cyber-développement dans la région; et d) l'élargissement des programmes du CAPFTIC pour y inclure de nouveaux groupes de bénéficiaires, tels que les populations locales, les femmes et les enfants et mettre au point un nouveau module de formation aux TIC à l'intention des petites et moyennes entreprises.

Le Comité a en outre examiné le cadre stratégique pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015 et a noté que les domaines d'action prioritaire étaient conformes au cadre stratégique qui avait été approuvé par la Commission. Cette dernière est invitée à donner des directives à leur sujet et à approuver le rapport du Comité.

* E/ESCAP/69/L.1.

Table des matières

	Page
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention ...	3
A. Questions appelant des décisions des la Commission.....	3
B. Questions portées à l'attention de la Commission	5
II. Compte rendu des travaux	7
A. Point 4 de l'ordre du jour: Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène.....	7
B. Point 5 de l'ordre du jour: Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif ..	8
C. Point 6 de l'ordre du jour: Mesure des progrès accomplis: objectifs et indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information	10
D. Point 7 de l'ordre du jour: Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement	11
E. Point 8 de l'ordre du jour: Examen de l'orientation future du sous-programme.....	13
F. Point 9 de l'ordre du jour: Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-neuvième session.....	14
G. Point 10 de l'ordre du jour: Date, lieu et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité	14
H. Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses	14
III. Organisation.....	14
A. Ouverture, durée et organisation de la session.....	14
B. Participation	14
C. Élection du Bureau.....	15
D. Ordre du jour.....	15
E. Adoption du rapport.....	16
Annexe	
Liste des documents.....	17

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant des décisions de la Commission

1. Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène

1. Le Comité souligne l'importance fondamentale des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information¹, ainsi que pour le développement économique et la réduction de la pauvreté dans tous les secteurs et dans toutes les économies de la région Asie-Pacifique. Il reconnaît les TIC comme pilier essentiel du développement durable et souligne la nécessité de s'attaquer à l'élargissement de la fracture numérique au moyen de la coopération régionale et d'une action politique d'ensemble.

2. Notant la nécessité de résorber la fracture numérique par l'accélération de la coopération régionale, le Comité demande à la CESAP de continuer à servir de plateforme régionale pour la coopération intergouvernementale en matière de TIC au service du développement, et recommande qu'un cadre d'action régional, s'inspirant des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable², soit élaboré. Le Comité pense qu'une telle plateforme peut servir à rassembler les compétences, à recenser les pratiques optimales et à renforcer les processus décisionnels au niveau régional.

3. Le Comité prie le secrétariat de poursuivre l'analyse approfondie des problèmes posés et des possibilités offertes par la création d'un espace régional de l'information homogène. Il souhaite que l'on s'intéresse aux lacunes des réseaux d'infrastructures dorsales, notamment en analysant les obstacles réglementaires et politiques et en examinant le coût de la pose de réseaux terrestres de fibre optique le long d'autres infrastructures fixes.

4. Le Comité note avec satisfaction que le secrétariat met actuellement en œuvre une initiative visant à cartographier les infrastructures TIC transnationales dans la région Asie-Pacifique et à déceler les chaînons manquants. Il se félicite de la collaboration qui existe avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) à propos du projet mondial de l'UIT de cartographie des infrastructures terrestres de TIC.

5. Le Comité note l'importance des partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure des TIC et l'instauration d'un accès universel aux TIC, et reconnaît, à cet égard, la nécessité de renforcer les capacités et de promouvoir la coopération régionale comme condition essentielle d'efficacité dans l'élaboration des politiques.

6. Le Comité reconnaît la nécessité d'instaurer un environnement régional favorable à la connectivité par le renforcement des partenariats avec d'autres organisations et les groupes de réflexion internationaux, régionaux et sous-

¹ Voir A/C.2/59/3 et A/60/687.

² « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe).

régionaux, comme la Télécommunauté Asie-Pacifique, l'Institut sur la fracture numérique de l'Université Chulalongkorn (Thaïlande), l'UIT, et LIRNEasia.

7. Le Comité recommande que la Commission examine et adopte la résolution, coparrainée par les Philippines et Sri Lanka, sur le renforcement du rôle des politiques relatives aux TIC dans la réalisation au niveau régional d'un développement inclusif et durable et dans la facilitation d'une mise en œuvre globale et intégrée des programmes de cyber-développement dans la région.

2. Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif

8. Notant que les innovations technologiques actuelles et prochaines en matière de TIC ont un effet transformateur sur les sociétés et constituent un immense potentiel de développement social et économique, le Comité est en faveur d'un dialogue avec le secteur privé, les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et la société civile pour créer des synergies entre toutes les parties prenantes et mettre ainsi les TIC au service du développement durable.

9. Le Comité reconnaît le rôle que peuvent jouer les TIC dans la réduction de la fracture numérique et soutient donc l'instauration d'un nouveau pacte social entre pouvoirs publics et secteur privé. Il reconnaît qu'un tel pacte pourrait comporter six piliers se rapportant à l'innovation: a) les infrastructures à haut débit considérées comme constituant une méta-infrastructure sur laquelle ériger d'autres réseaux d'infrastructures, b) les initiatives des pouvoirs publics et des entreprises en matière de changements sociétaux, c) un nouveau type de partenariat public-privé combinant les objectifs commerciaux et les objectifs de politique publique, d) la réglementation concernant les questions de sécurité et de propriété intellectuelle, e) les implications sociales et éthiques des nouvelles technologies et f) les progrès actuels et prochains en matière de TIC permettant un renforcement de la cyber-résilience de nature à aider les sociétés à se relever plus rapidement après des chocs exogènes.

3. Mesure des progrès accomplis: objectifs et indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information

10. Le Comité prie le secrétariat de poursuivre l'action de facilitation et de coordination de l'examen au niveau régional des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs fixés dans les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Il note qu'un tel examen est particulièrement bienvenu et devrait permettre de déterminer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet ainsi que les lacunes qui subsistent.

11. Le Comité est conscient de l'intérêt que représente le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, pour ce qui est notamment d'établir des normes statistiques permettant d'avoir des indicateurs TIC qui soient actuels, pertinents et fiables. Il prie le secrétariat de continuer à promouvoir les intérêts de la région dans les domaines coordonnés au titre du Partenariat et recommande que le secrétariat renforce son action au sein de celui-ci.

12. Le Comité appelle également le secrétariat à renforcer la coopération régionale en matière de mesure des TIC, en participant notamment au travail analytique servant à établir des indicateurs dans les nouveaux domaines intéressant la région.

13. Le Comité s'est félicité de l'initiative du secrétariat tendant à mettre davantage à la disposition du public des informations sur les infrastructures TIC, grâce notamment à l'opération de cartographie mise en œuvre conjointement avec l'UTT, et demande au secrétariat de poursuivre son action en la matière.

14. Le Comité note que des progrès restent à faire pour mesurer efficacement et publier avec précision les statistiques relatives aux TIC au service du développement. À cet égard, il demande au secrétariat de renforcer l'action en faveur du développement des capacités en matière de mesure du développement au moyen des TIC, notamment à travers les programmes de formation du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC).

4. Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement

15. Le Comité apprécie et soutient résolument les programmes de renforcement des capacités humaines en matière de TIC mis en œuvre par le CAPFTIC au profit de la région. Il recommande que ce dernier élargisse ses programmes pour inclure de nouveaux groupes de bénéficiaires, tels que les populations locales, les femmes et les enfants. À ce propos, il recommande également que le CAPFTIC, dans le cadre du programme de son Académie, mette au point un nouveau module de formation aux TIC à l'intention des petites et moyennes entreprises.

16. Face à la nécessité d'accroître le partage de connaissances et l'échange d'information entre États membres, le Comité recommande que le site Web du CAPFTIC soit rendu plus interactif pour permettre aux États membres d'effectuer des opérations de téléchargement et de téléchargement.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

1. Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène

17. Le Comité note que, si la fracture dans le domaine de la téléphonie mobile s'est réduite dans la région, elle s'élargit par contre en ce qui concerne l'accès à l'Internet haut débit fixe et mobile, entraînant de larges disparités en matière d'accès au haut débit, de vitesse de connection et de qualité des services. Les coûts d'abonnement élevés se traduisent par une diversité des niveaux de pénétration du haut débit dans la région, avec pour conséquence des disparités régionales qui accentuent les inégalités et se répercutent sur le développement économique et social de la région.

18. Le Comité note que les prix des liaisons secondaires dans la région de l'Asie et du Pacifique sont nettement plus élevés que ceux pratiqués dans d'autres régions du monde, notamment en Amérique du Nord et en Europe, et reconnaît la nécessité d'effectuer d'autres analyses pour résoudre ce problème, étant donné que la demande de bande passante supplémentaire devrait croître de

manière exponentielle au cours des prochaines années dans la région Asie-Pacifique. D'autres études sur les liaisons entre les réseaux terrestres, les câbles sous-marins et les satellites pourraient aider à définir des stratégies permettant de satisfaire la demande particulière et variée d'une région diversifiée.

19. Le Comité note que les TIC acquièrent une importance accrue et offrent de plus en plus de possibilités pour traiter d'un vaste éventail de questions, comme les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, les séismes, les tsunamis et l'érosion côtière dans la région Asie-Pacifique.

20. Le Comité reconnaît que le développement des infrastructures des TIC dans la région nécessitera des ressources financières considérables et que le secteur privé devrait jouer un rôle majeur dans le développement et les applications des TIC. À cet égard, il relève le rôle clef que pourrait jouer le secteur privé dans le développement des réseaux des TIC, et reconnaît les avantages des partenariats public-privé pour relever les défis liés à la connectivité par les TIC.

21. Le Comité reconnaît qu'il importe de permettre à tous les membres de la société civile de contribuer activement au développement durable, comme le souligne le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable², et note qu'il est essentiel d'améliorer l'accès aux TIC et de résorber la fracture numérique afin de faciliter le flux d'information entre les pouvoirs publics et la population. Il reconnaît également le rôle vital que jouent les gouvernements en aidant à la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant un accès universel aux possibilités offertes par le numérique.

22. Le Comité note avec intérêt les progrès accomplis dans le renforcement de la connectivité grâce à l'Autoroute de l'information transeurasienne conformément à la résolution 64/186 de l'Assemblée générale.

2. Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif

23. Le Comité souligne les puissants effets transformateurs de la croissance socioéconomique sur les sociétés et note que de tels effets favorisent l'évolution vers un modèle de société impulsée par les TIC dans la région. Le caractère créatif des économies de la connaissance qui voient le jour à travers la région Asie-Pacifique jouera un rôle majeur dans la résolution des problèmes de développement durable.

24. Le Comité reconnaît que les services administratifs en ligne, notamment ceux recourant aux dispositifs mobiles comme la téléphonie, permettent d'assurer les services publics avec plus d'efficacité et d'efficience que le mode traditionnel de prestation de ces services.

25. Le Comité reconnaît que les politiques et les initiatives relatives aux TIC devraient être conçues de manière holistique en tenant compte des conditions économiques et sociales particulières à la région Asie-Pacifique.

26. Le Comité constate le rôle vital que joue le secteur privé dans le développement des innovations technologiques et reconnaît que les initiatives de partenariat public-privé constituent un mécanisme essentiel pour mettre les technologies de pointe à la portée de toute la population de la région Asie-

Pacifique. Il reconnaît également le rôle joué par le secteur public en appuyant la recherche-développement, et en prenant des mesures incitatives pour que les innovations actuelles et futures en matière de TIC bénéficient aux zones rurales et aux secteurs commercialement moins viables grâce à la localisation, à la décentralisation et à l'adaptation aux besoins des utilisateurs.

3. Mesure des progrès accomplis: objectifs et indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information

27. Le Comité se félicite du projet du secrétariat d'enquêter, au niveau national, sur la disponibilité de données statistiques concernant les objectifs fixés lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

28. Le Comité note que plusieurs membres et membres associés ont accompli des progrès considérables dans la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial sur la société de l'information et que, dans certains cas, ces objectifs ont même été dépassés.

II. Compte rendu des travaux

A. Point 4 de l'ordre du jour

Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène

29. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat intitulée « Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène » (E/ESCAP/CICT(3)/1) et d'une note verbale, datée du 10 octobre 2012, émanant du Cabinet du Président de Sri Lanka et adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/CICT(3)/5).

30. Le Comité a été l'occasion d'une réunion-débat à laquelle ont participé M. Hyong Soon Kim, Directeur du Département de la planification des réseaux, Division de l'infrastructure numérique, Agence nationale pour la société de l'information (République de Corée); M. Yalin Li, Chef adjoint de section, Département du développement des télécommunications, Ministère de l'industrie et de la technologie de l'information (Chine); M. Scott Hook, Conseiller à l'infrastructure économique, Programme de gouvernance économique, Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique; M. Rohan Samarajiva, Directeur général de LIRNEasia (Sri Lanka). Des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie et du Japon. Une déclaration a également été prononcée par M. P.W. Epasinghe au nom du Président de la deuxième session du Comité. Elle présentait un résumé des résultats de la Consultation régionale d'experts sur l'établissement de la connectivité au sein d'une société numérique en Asie et dans le Pacifique pour développer la résilience, tenue à Colombo les 5 et 6 septembre 2012.

31. Au cours des délibérations sur ce point de l'ordre du jour, le Comité a noté avec satisfaction que le secrétariat avait relevé dans sa note les principaux défis et possibilités liés au renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable. Il a félicité le secrétariat de la haute qualité du document.

32. Le Comité a noté que de nombreux projets en cours au niveau mondial concernant le renforcement de la connectivité, notamment le Réseau d'information transeurasien, tendaient à consolider les échanges et la coopération dans le domaine des TIC entre l'Asie et l'Europe grâce à des flux d'information plus efficaces. Le représentant de la République de Corée a appelé l'attention du Comité sur la nécessité de promouvoir la coopération régionale, en offrant un accès égal aux ressources de pointe en matière de réseaux et en stimulant le développement de réseaux de recherche dans les pays en développement.

33. Le représentant du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique a informé le Comité des problèmes de connectivité par les TIC propres aux États insulaires du Pacifique, tels que l'exiguïté des marchés et le contexte géographique particulier. Le Comité a noté que, malgré une dépendance accrue à l'égard des TIC, leur utilisation dans la sous-région du Pacifique restait faible et que peu de pays étaient dotés de politiques nationales en la matière. Il a été informé qu'en dépit des difficultés, les ministres des TIC de la sous-région reconnaissaient l'importance de ces technologies pour assurer un développement rationnel des autres infrastructures, et le rôle essentiel que pourrait jouer l'accroissement des investissements en faveur des infrastructures des TIC dans le sens d'une utilisation optimale des ressources aux fins du développement durable.

34. Le Comité a noté que les prix de la bande passante dans la région Asie-Pacifique étaient, en moyenne, jusqu'à six fois supérieurs à ceux appliqués en Europe et en Amérique du Nord, et que l'une des façons de résoudre cette disparité serait de mettre en place un réseau maillé en libre-accès. Le représentant de Sri Lanka a informé le Comité que des câbles terrestres à fibres optiques pourraient compléter les réseaux de câbles sous-marins et de satellites afin de réduire les prix de la bande passante dans l'ensemble de la région. Une possibilité était de poser les câbles terrestres le long des itinéraires de la Route d'Asie ou du Chemin de fer transasiatique. Le Comité a noté que le libre-accès était une condition réglementaire de toute baisse des prix de la bande passante.

35. Le représentant de la Chine a informé le Comité qu'il était vital de renforcer la connectivité intra- et interrégionale par les TIC au moyen des fibres optiques afin d'améliorer la connectivité régionale et a fait mention de plusieurs mécanismes de coopération régionaux, notamment le réseau de l'Autoroute de l'information de la sous-région Bassin du Mékong. Il était d'avis que l'Autoroute de l'information transeurasienne pouvait aider au développement du commerce et avoir aussi un effet positif sur la région Asie-Pacifique.

36. Le Comité a noté avec satisfaction l'offre de la Fédération de Russie de prolonger d'au moins 15 ans l'accès gratuit aux services du Système mondial de satellites de navigation, conformément aux normes et aux pratiques recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

B. Point 5 de l'ordre du jour

Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif

37. Le Comité était saisi du document intitulé « Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif » (E/ESCAP/CICT(3)/2).

38. Le Comité a bénéficié des résultats d'une réunion-débat à laquelle avaient participé M. Sung Kon Oh, Directeur de la Division des politiques de convergence, Bureau des politiques de convergence de la radiodiffusion et des communications, Commission coréenne des communications (République de Corée); M. Reshan Dewapura, Administrateur de l'Agence des technologies de l'information et de la communication (Sri Lanka); M. Mervyn Levin, Directeur fondateur de Levering Ltd, et M. Craig Smith, Directeur du Digital Divide Institute, Faculté des arts, Centre pour l'éthique dans les sciences et techniques, Université Chulalongkorn (Thaïlande).

39. Le Comité a pris note du rôle essentiel des TIC dans l'édification d'une société du savoir créative, et le représentant de la République de Corée a émis l'avis que les innovations en matière de TIC permettraient à son pays de devenir une société hautement interconnectée. Le Comité a estimé que les TIC pouvaient permettre de s'attaquer à divers problèmes économiques et sociaux, notamment le vieillissement de la population, le chômage des jeunes, la faiblesse de la croissance économique et la dégradation de l'environnement.

40. Le Comité a relevé que les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux jouaient un rôle important dans la fourniture de services et d'applications en ligne. L'accès au contenu en ligne pourrait se développer si l'on combinait une augmentation de la capacité des réseaux, l'introduction de points d'accès additionnels, une amélioration des compétences informatiques et la localisation des contenus. Le représentant de Sri Lanka a fait savoir que les services en ligne présentaient de nombreux avantages économiques et sociaux qui permettaient d'agir contre les inégalités en matière d'éducation, d'emploi, et de santé.

41. Le Comité a été informé par M. Mervyn Levin de l'influence croissante de l'Internet des choses, des données massives et des données en libre accès, de l'infonuagique, de la production à haute valeur ajoutée et de la convergence entre les médias et les télécommunications; ces innovations technologiques avaient notamment pour effet de réduire l'apport matière et de permettre des gains d'efficacité qui joueraient un rôle de plus en plus important pour ce qui était de relever les défis du développement durable. Le Comité a noté que ces innovations technologiques contribueraient aussi à l'inclusion sociale, par exemple en améliorant la qualité de l'éducation et la préparation et l'intervention en cas de catastrophe et en assurant un meilleur niveau de vie pour tous.

42. M. Craig Smith a donné au Comité des informations au sujet du modèle « haut-débit utile », dans le nom duquel le mot « utile » faisait référence à la mise au point d'un système de haut-débit utilisable, abordable et ouvrant de nouvelles perspectives, et facilitant la création d'un écosystème national haut-débit particulièrement intéressant. Le Comité a reconnu qu'avec la convergence accrue des mondes virtuel et réel, le développement de normes déontologiques, y compris les réglementations protégeant les consommateurs dans un environnement en mutation rapide, acquerrait de plus en plus d'importance.

43. Les représentants de la Fédération de Russie et du Japon ont fait des déclarations.

44. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

et de l'Institut international pour la technologie des logiciels de l'Université des Nations Unies.

45. Le Comité a pris note des problèmes émergents concernant notamment la nécessité de protéger l'information sur les serveurs et les données personnelles des utilisateurs contre les utilisations illicites. Il a noté que la Chine, la Fédération de Russie, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan avaient présenté à l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, un projet de code de conduite international sur la sécurité de l'information.

46. Le représentant de l'Institut international pour la technologie des logiciels de l'Université des Nations Unies a fait savoir au Comité que de nouveaux investissements d'infrastructure auraient pour effet d'accélérer l'adoption des TIC dans les pays en développement et d'accroître la portée des mesures visant l'éradication de la pauvreté. Il a estimé que des progrès sensibles avaient été réalisés pour mettre les TIC – notamment le téléphone mobile, l'ordinateur portable et l'accès à l'Internet – à la disposition des communautés pauvres dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique et que les TIC et la collaboration transfrontière étaient d'importance vitale pour l'intégration économique de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui était prévue pour 2015.

47. Notant l'étroite collaboration qui existait entre la CNUCED et la CESAP, notamment au sein du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement et la recherche en matière de politiques, le représentant de la CNUCED a donné au Comité un aperçu du Rapport sur l'économie de l'information 2012, qui devait être publié le 28 novembre 2012. L'une des principales conclusions de ce rapport était que l'industrie des logiciels jouerait un rôle important dans le développement des économies de l'Asie et du Pacifique. Le rapport recommandait que la région accroisse la part des dépenses de TIC allant aux logiciels et aux services, celle-ci étant plus faible que dans les régions développées, et que les gouvernements accordent plus d'attention à la place à donner à la production nationale de logiciels, y compris les applications mobiles mises au point localement et les instruments de gouvernance en ligne à logiciel ouvert.

C. Point 6 de l'ordre du jour

Mesure des progrès accomplis: objectifs et indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information

48. Le Comité était saisi du document intitulé « Mesure des progrès accomplis: objectifs et indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information » (E/ESCAP/CICT(3)/3).

49. Des déclarations ont été faites par les représentants du Bhoutan, de la Fédération de Russie et de Sri Lanka.

50. Le représentant de l'UIT a également fait une déclaration.

51. Le Comité a entendu un exposé du représentant de la Fédération de Russie sur l'établissement de l'Université fédérale pour l'Extrême-Orient, dont les principaux objectifs étaient la formation et la création de centres de

compétence de niveau mondial en vue d'avancées décisives dans les domaines de la science et de la technologie.

52. Le Comité a pris acte des mesures prises à l'échelon international pour la fourniture de données ponctuelles, fiables et précises destinées à éclairer et guider l'élaboration des politiques en matière de TIC. Il a noté que la rapidité de l'évolution dans le domaine des TIC rendait le recours à des données chiffrées plus crucial encore. Il a reconnu le rôle important du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. Il a noté la disponibilité croissante de données pour la liste d'indicateurs fondamentaux des TIC tout en regrettant la persistance d'importantes lacunes. Il a noté également l'apparition de nouveaux domaines dans lesquels on devrait également procéder à des mesures tels que les cyber-déchets, le commerce des technologies de l'information et des services facilités par les TIC, et les données ventilées par sexe.

53. Le Comité a été heureux d'apprendre que le secrétariat organiserait le 14 décembre 2012, à l'occasion de la troisième session du Comité de statistique, une manifestation parallèle destinée à promouvoir la coordination des systèmes statistiques pour l'amélioration de la mesure des TIC.

54. Le Comité a pris acte de la contribution du secrétariat à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information. Il a été informé que les résultats d'une étude sur la disponibilité de données pour la mesure de ces objectifs seraient communiqués aux membres et membres associés par l'intermédiaire des agents de coordination concernés. Il a noté avec satisfaction que le secrétariat travaillait en coordination avec d'autres institutions du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement afin de faciliter la procédure d'examen.

55. Le Comité a noté les efforts entrepris par Sri Lanka et la Fédération de Russie pour mettre en œuvre les politiques qui avaient abouti à d'importants progrès dans la réalisation des objectifs du Sommet ainsi qu'en matière de développement socioéconomique et de réduction de la pauvreté en général.

56. Le représentant de l'UIT a exprimé son appui à l'action du secrétariat dans le domaine de la mesure des TIC aux fins du développement et des objectifs fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information. Il a noté l'importance grandissante de cette action, qui concernait notamment l'élaboration de cartes interactives sur l'infrastructure des télécommunications, le renforcement des capacités, la collecte des données et la réduction des risques de catastrophe. L'UIT a mis en relief les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus grâce au rôle catalyseur des TIC et a souligné le rôle essentiel que le haut débit pouvait jouer dans la promotion des progrès économiques.

D. Point 7 de l'ordre du jour

Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement

57. Le Comité était saisi du rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur ses activités durant la période 2010-2012 (E/ESCAP/CICT(3)/4).

58. Le Comité a été informé des progrès accomplis par le CAPFTIC dans le cadre de son programme phare sur le renforcement des capacités des décideurs intitulé « l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics » ainsi que de son programme de renforcement des capacités des jeunes intitulé « Faire des jeunes d'aujourd'hui les responsables de demain ». Le Comité a été informé que les programmes étaient en cours d'exécution suivant une approche inclusive et participative s'appuyant sur une collaboration stratégique avec les partenaires, et qu'ils seraient rapidement adoptés et incorporés dans les cadres nationaux de renforcement des capacités. Un bref aperçu des initiatives du CAPFTIC dans le domaine des plateformes numériques pour l'apprentissage en ligne et le partage des connaissances sur les TIC au service du développement a également été présenté au Comité.

59. Le Comité a été l'occasion d'une réunion-débat sur le thème « Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement », à laquelle ont participé M. Almaz Bakenov, Directeur du Centre national de la technologie de l'information (Kirghizistan); M. T. Basaruddin, Professeur à la Faculté d'informatique, Université d'Indonésie; M. Dorj Baigal, Doyen associé de l'Académie nationale de la gouvernance, École des affaires publiques et de gestion (Mongolie); M^{me} Maria Lourdes Pacis Aquilizan, Directrice par intérim de l'Institut national de l'informatique, et Chef du Groupe de normalisation des compétences en TIC, Bureau des technologies de l'information et de la communication (Philippines); et M. Siaosi Sovaleni, Directeur du Programme de sensibilisation aux TIC, Division du développement économique, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (Fidji). Les participants, qui étaient aussi des partenaires du programme du CAPFTIC, représentaient un échantillon d'acteurs des organismes gouvernementaux de formation et de renforcement des capacités, des organisations intergouvernementales et du monde universitaire.

60. Durant la réunion-débat, les participants ont réaffirmé l'importance et le besoin de renforcer les capacités en matière de TIC aux niveaux national et sous-régional comme le montrent certains cadres de politique générale et certaines déclarations intergouvernementales. Ils ont présenté les meilleures pratiques et les exemples de réussite dans le domaine du renforcement des capacités en matière de TIC pour le développement, et ont exposé dans le détail la manière dont les programmes étaient adaptés dans leur pays ou sous-région pour en augmenter la portée et l'impact. Il a été fait état de certaines stratégies gagnantes comme la promotion des partenariats, l'adoption d'une approche multipartite, l'obtention de l'appui de champions nationaux et l'adaptation locale des contenus de formation. Il a été aussi noté que l'institutionnalisation du renforcement des capacités en matière de TIC dans les initiatives de formation à long terme au niveau national et les programmes universitaires était importante pour relever les défis de la durabilité.

61. Les participants ont attiré l'attention sur les domaines dans lesquels une action plus approfondie était nécessaire comme le fait de s'assurer de la qualité du renforcement des capacités, d'élaborer des normes de compétence communes à la région et d'accorder la priorité au suivi et à l'évaluation des programmes. Les participants ont noté qu'afin de favoriser un partage des connaissances efficace, il fallait étoffer les réseaux des parties prenantes et des spécialistes-conseils, disposer de plateformes de collaboration en ligne et hors ligne et créer des conditions favorables pour la collecte et le partage des études de cas.

62. Le représentant de l'Institut international pour la technologie des logiciels de l'Université des Nations Unies a offert de collaborer avec le CAPFTIC concernant l'élaboration du nouveau module sur les TIC pour les petites et moyennes entreprises.

63. La représentante de l'Indonésie a relevé la demande croissante de programmes du CAPFTIC émanant de pays situés en dehors de la région Asie-Pacifique et a suggéré que ces programmes soient amplifiés pour couvrir d'autres régions. À cet égard, elle a proposé que le Centre soit rebaptisé « Centre mondial de formation aux technologies de l'information et de la communication au service du développement ». Elle a aussi recommandé que le CAPFTIC fournisse aux États membres des données statistiques concernant le renforcement des capacités humaines en matière de TIC dans le cadre de ses efforts de recherche.

64. Le représentant de Sri Lanka a informé le Comité du projet de son pays de recourir au programme de l'Académie du CAPFTIC, en utilisant le cursus du programme pour l'organisation d'ateliers et de stages de formation de formateurs en vue de lancer le programme dans deux provinces mal desservies.

65. Le représentant du Bangladesh a informé le Comité des efforts de renforcement des capacités entrepris par son pays en matière de TIC, y compris l'initiative numérique du Bangladesh qui concernait des domaines particuliers comme l'enseignement des TIC, l'infrastructure des TIC, l'administration en ligne et les TIC en tant que secteur d'activité. Il a présenté les projets de son gouvernement pour connecter tous les ministères, départements, districts et sous-districts d'ici à 2014. Pour ce qui était de la formation aux TIC dans les universités de son pays, il a souligné qu'il fallait faire une place aux stages dans les programmes universitaires afin que la formation aux TIC corresponde davantage aux besoins du secteur.

66. Le représentant de l'UIT a informé le Comité du lancement de l'« Académie de l'UIT » en tant que mécanisme de renforcement des capacités. Parmi d'autres initiatives intéressantes de son organisation, il a noté que les centres d'excellence de l'UIT pouvaient être utilisés par les partenaires dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités.

E. Point 8 de l'ordre du jour

Examen de l'orientation future du sous-programme

67. Le secrétariat a présenté un aperçu du cadre stratégique pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015 du sous-programme relatif aux technologies de l'information et de la communication et à la réduction des risques de catastrophe, lequel a servi de base à l'élaboration du programme de travail connexe. Il a aussi présenté un aperçu des trois domaines d'action prioritaire en matière de TIC faisant partie du sous-programme: le travail analytique; la promotion des pratiques, normes et politiques régionales; et le renforcement des capacités.

68. Le Comité a noté que les domaines d'action prioritaire étaient conformes au cadre stratégique qui avait été approuvé par la Commission³. Le représentant de la Fédération de Russie a proposé que le secrétariat intègre, dans le projet de

³ Voir *Documents officiels de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, 2010. Supplément n° 19 (E/2010/39-E/ESCAP/66/27)*, chap. III, sect. C., par. 182.

programme de travail pour la période biennale 2014-2015, un produit consistant à examiner la possibilité de créer de nouvelles formes d'intégration régionale par l'interconnexion des nouveaux pôles urbains de l'Internet.

F. Point 9 de l'ordre du jour

Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-neuvième session

69. Les délégations des Philippines et de Sri Lanka ont informé le Comité de leur intention de se porter coauteurs, à la soixante-neuvième session de la Commission, d'un projet de résolution sur les TIC. Ce projet de résolution appellerait à un renforcement du rôle des politiques en matière de TIC dans la réalisation du développement inclusif et durable dans la région, et la facilitation de l'exécution globale et intégrée des programmes de développement électronique. Les délégations du Népal, de la République de Corée et du Timor-Leste ont exprimé leur appui à cette proposition.

G. Point 10 de l'ordre du jour

Date, lieu et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité

70. Le Comité a convenu que sa prochaine session se tiendrait à Bangkok au cours du quatrième trimestre de 2014.

H. Point 11 de l'ordre du jour

Questions diverses

71. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

72. Le Comité des technologies de l'information et de la communication a tenu sa troisième session à Bangkok du 20 au 22 novembre 2012. La session a été déclarée ouverte par le Ministre thaïlandais des technologies de l'information et de la communication, M. Anudith Nakornthap, à la suite de son discours liminaire. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par le Président de la Commission nationale thaïlandaise de la radiodiffusion et des télécommunications, M. Thares Punsri, et le Sous-Secrétaire et Directeur exécutif du Bureau des technologies de l'information et de la communication du Ministère philippin de la science et de la technologie, M. Louis Napoleon Corpuz Casambre. La Secrétaire exécutive de la CESAP a fait une déclaration liminaire.

B. Participation

73. Les représentants des membres de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam. Les représentants des États ci-après ont également participé à la session: Afrique du Sud et Chili.

74. Ont participé à la session les représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et des organismes apparentés suivants: Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et Union internationale des télécommunications.

75. Étaient également représentées les organisations intergouvernementales ci-après: Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, et Union postale de l'Asie et du Pacifique.

76. Les représentants d'autres organisations ont participé à la session: Association de tourisme du Pacifique-Asie, Centre asiatique de préparation aux catastrophes, Commission nationale de la radiodiffusion et des télécommunications, Digital Divide Institute, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Institut international pour la technologie des logiciels de l'Université des Nations Unies, LIRNEasia, Metacognition Consulting, Nepali Manch Magazine, Ordre de Malte, Organisation indienne de recherche spatiale et Université d'Indonésie.

77. A participé en qualité de spécialiste-conseil le Directeur fondateur de Levering Ltd.

78. La session a réuni au total 65 représentants des membres et membres associés de la CESAP, 2 représentants d'autres États et 20 représentants d'autres organisations.

C. Élection du Bureau

79. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Président:	M. Louis Napoleon Corpuz Casambre (Philippines)
Premier Vice-Président:	M. Fernando Carvalho Da Cruz (Timor-Leste)
Deuxième Vice-Président:	M. Purushottam Ghimire (Népal)

D. Ordre du jour

80. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène.
5. Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif.
6. Mesure des progrès accomplis: objectifs et indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

7. Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement.
8. Examen de l'orientation future du sous-programme.
9. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-neuvième session.
10. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport du Comité sur sa troisième session.

E. Adoption du rapport du Comité sur sa troisième session

80. Le Comité a adopté le présent rapport le 22 novembre 2012.

Annexe

Liste des documents

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CICT(3)/1	Renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: création d'un espace régional de l'information homogène	4
E/ESCAP/CICT(3)/2	Innovations technologiques et sociétés de la connaissance: nouvelles sources de développement durable et inclusif	5
E/ESCAP/CICT(3)/3	Mesure des progrès accomplis: objectifs et indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information	6
E/ESCAP/CICT(3)/4	Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur ses activités durant la période 2010-2012	7
E/ESCAP/CICT(3)/5	Note verbale en date du 10 octobre 2012 émanant du Cabinet du Président de Sri Lanka et adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	4
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CICT(3)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CICT(3)/L.2	Projet de rapport	
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/CICT(3)/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/CICT(3)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	
E/ESCAP/CICT(3)/INF/3	Programme provisoire	